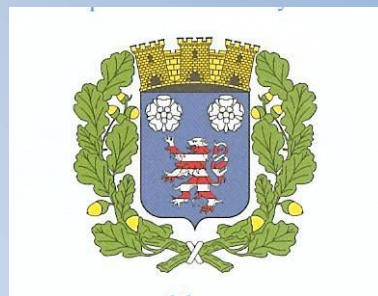


Bulletin 1er semestre 2011



Le Ham

MAIRIE de LE HAM

5, rue de la grotte, 53 250 Le Ham (Entrée par le parking de la salle communale).

Tél.: 02/43/03/97/07 – Fax : 02/43/03/97/23 – Site : www.leham.mairie53.fr

Courriels : mairie.leham@wanadoo.fr

LUNDI	9h – 12h	fermée
MARDI	9h – 12h (CV)	14h – 17h
JEUDI	9h – 12h (CV)	fermée
VENDREDI	9h – 12h	14h – 16h30 (CV, DR)
SAMEDI	9h – 12h (CV, MF, OT)	fermée

Une nouveauté cette année, ce bulletin pourra être téléchargé par internet pendant 30 jours. Voir l'adresse du lien sur le site de la Mairie ou sur Facebook. Retrouvez toutes les informations sur la commune sur la page Facebook (rechercher "Le Ham" Communauté).

POUR TOUTES REMARQUES OU SUGGESTIONS CONCERNANT LE BULLETIN MUNICIPAL N'HESITEZ PAS A CONTACTER LE SECRETARIAT DE LA MAIRIE OU PAR MESSAGERIE ELECTRONIQUE :
bulletinleham53@orange.fr

SOMMAIRE

Page de Couverture : Salle Socioculturelle, Mairie

Informations Pratiques / Sommaire

P2

Mot du Maire

P3

VIE MUNICIPALE.....P3

(Extraits des séances du Conseil Municipal)

VIE COMMUNALE.....P9

Maisons Fleuries

P10

Cimetière / Repas du CCAS

P12

Nouveaux habitants / Etat civil

P13

Solidarité : aide à l'association "Bénin Vi Bibi"

P14

Recensement de la population

P15

Hamois à l'honneur

P17

Photo mystère / Ecole

P19

Amicale laïque du RPI

P22

Club des Bruyères / Ouverture de l'étang de Bondi

P23

VIE QUOTIDIENNE.....P24

Personnes âgées : protégez-vous

P24

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

P25

Economiser l'eau

P26

Gardes des médecins

P28

Habitat

P29

VIE CULTURELLE.....P33

Point-lecture/ Exposition au 1 bis rue du Mont

P33

Le coin historique : les institutions de la Vème République, rendez-vous électoraux

P34

Numéros utiles

P36

Calendrier des Manifestations / Fête communale du 15 août

P36

Le 24 juin 2011 restera une date importante pour la commune du Ham.

Après 20 ans d'attente, les signatures concernant l'échange multilatéral ont été apposées.

En présence de Maître FAVRE-TAYLAZ, les propriétaires concernés ont pu signer, chacun, les 210 pages notariées leur permettant de rentrer, enfin, en possession de leurs biens.

Devant le travail considérable à accomplir et les difficultés rencontrées, la tentation d'abandon, le doute et le découragement se sont faits sentir durant ces années d'attente. C'est en faisant preuve de pugnacité, de persévérance et aussi grâce à la compréhension de tous que l'échange a pu se terminer.

Au nom de la commune, je remercie vivement Maître FAVRE-TAYLAZ et ses collaborateurs qui ont réussi à conclure cet échange. Merci à Mrs Olivier THEBAULT, André BEASSE et Gérard CLOUET, pour les informations utiles qu'ils ont fournies et aussi pour leur présence à la Mairie le 24 juin.

L'activité communale continue, dans les 6 mois qui viennent, un auvent sera mis en place à la salle polyvalente. A côté de l'église, le lavoir sera reconstruit.

Concernant la future salle d'exposition, l'appel d'offres est lancé, nous attendons les devis d'entreprises. Dans la période du 15 août, comme chaque année, une exposition sera présentée au public dans cette salle.

Les habitants du Ham assurent avec constance et réussite le fleurissement des façades, des extérieurs dans le bourg et en campagne. Chacun mérite des compliments et des remerciements pour le travail réalisé. Pour cette année, félicitations à Nelly GILET qui a reçu des mains de notre Conseiller Général le 1^{er} prix départemental du fleurissement catégorie "tous commerces".

Fleurir sa maison nécessite investissements et efforts ; l'engagement actif de la population dans l'embellissement de notre commune la valorise et la dynamise.

Merci à tous pour votre participation.

Le Maire, C.VALLÉE

Vie municipale

SI VOUS LE SOUHAITEZ, VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE SUR LA LISTE DE DIFFUSION POUR RECEVOIR PAR MAIL CES COMPTES-RENDUS APRES CHAQUE REUNION, IL SUFFIT DANS FAIRE LA DEMANDE EN MAIRIE (EN LAISSANT SON ADRESSE DE MESSAGERIE ELECTRONIQUE). CE NE SONT QUE DES EXTRAITS DE SEANCES...

SEANCE DU 5 JANVIER

Etait excusé : M.BRINDEAU

PRESENTATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE SALLE D'EXPOSITION : Mme



LETERTRE MARTIN, Architecte a présenté l'avant-projet. Un plancher béton sera créé au même niveau que l'existant. Au dessus de celui-ci, il sera aménagé un local « coupe-feu » pour stocker des œuvres, et bénéficiera d'une isolation thermique spécifique. Un WC accessible aux personnes handicapées sera aménagé au rez-de-chaussée, la porte sera du côté couloir intérieur dans un souci d'intimité. Il faut prévoir une VMC. Des cloisons mobiles en bois seront placées dans la grande salle. Il est prévu un sablage

des murs et de refaire les joints. Les fenêtres seront habillées en bois. Pour les deux salles, le sol sera en compacté granitique, ce système permet de conserver les pavés existants. Les fenêtres seront équipées de verres sécurit. Il est souhaité uniquement un chauffage hors-gel. Il est décidé de contacter l'assurance afin de connaître leur exigence pour couvrir un tel bâtiment. Le conseil rappelle que l'enveloppe maximale souhaitée s'élève à 100 000 €.

AMENAGEMENT DE« LA MALADRIE» : Suite aux accidents à répétition (notamment en période hivernale) au carrefour de la Maladrerie (RD219), le Conseil Municipal décide de

demander au Conseil Général : la pose de panneaux « Verglas fréquent » dans les deux sens de la circulation, d'étudier d'autres aménagements permettant d'assurer la sécurité de tous. En cas de neige ou de verglas, M. GUET demande s'il ne serait pas possible d'aménager un autre accès pour éviter ce carrefour. Cette proposition ne peut pas être prise en compte car toutes les parcelles à proximité sont privées.

SEANCE DU 17 FEVRIER

Etait excusé : M. BRUSADELLI.



Deux membres du collectif « Vent de Mayenne » sont intervenus au sujet du projet d'implantation d'éoliennes sur la commune.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 : Mme FORTIN, présente le compte administratif 2010 de la commune, qui est en accord avec le compte de gestion 2010 de la trésorière. Les résultats approuvés sont les suivants :

Section fonctionnement :

Dépenses : 274 815.92 €

Recettes : 338 385.68 €

Résultat exercice 2010 : 63 569.76 €

Résultat de clôture 2010 : 180 826.24 €

Résultat cumulé : 49 667.14 €

Section investissement :

Dépenses : 214 686.44 €

Recettes : 100 744.23 €

Résultat exercice 2010 : -113 942.21€

Résultat de clôture 2010 :

- 131 159.10 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 : *Section fonctionnement :*

Résultat de l'exercice 2010 : 63 569.76 €

Résultat de clôture 2010 : 180 826.24 €

Section investissement :

Résultat de l'exercice 2010 : - 113 942.21 €

Résultat de clôture de 2010 : - 131 159.10 €

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2011 :

Société de pêche « La Gaulle Ribayenne »	81 €
ADMR	118 € + 31 €
Comité des Fêtes	1624 €
S.C.H.	1624 €
Coopérative scolaire	389 €
Anciens combattants et AFN	216 €
Club des Bruyères	216 €
G.V.H.	216 €
Société de chasse « Saint Hubert »	306 €
CCAS	1623 €
Amicale Laïque	499 €
A.S.I. (Banque alimentaire)	108 €
Télé Proton	111 €
Office de tourisme	50 €
Prévention Routière	28 €
TOTAL	7 240 €

PROJET D'EXTENSION ZONAGE ASSAINISSEMENT LE BAS DE LA BUTTE ET BELLEVUE : le Maire précise à l'assemblée délibérante que la CCV avait fait une étude concernant une extension éventuelle de zonage d'assainissement sur le secteur du Bas de la

Butte et de Bellevue. Compte tenu des coûts très importants, et du faible nombre de maisons concernées, le projet ne pourra pas aboutir.

ELABORATION DU SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : compte tenu du projet de réforme territoriale, le Maire demande au Conseil Municipal s'il autorise le projet d'agrandissement du territoire intercommunal (CCV), sachant que la décision finale appartient au Préfet. L'assemblée approuve.

SEANCE DU 19 AVRIL

M.GUET, excusé

VOTE DES 3 TAUX : ceux de 2010 sont maintenus. Taxe Habitation : 16.82% ; Taxe Foncière Bâti : 27.04%, Taxe Foncière Non-Bâti : 54.62 %.

AFFECTATION DES RESULTATS - Excédent de fonctionnement capitalisé : 115 416.65 €

002 (résultat de fonctionnement reporté) : 65 409.69 €

001 (résultat d'investissement reporté) : -131 159.10 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 CLOS DE L'ORME : Investissement dépenses et recettes : 33 674.18 € Fonctionnement dépenses et recettes : 33 674.18 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 COMMUNE - Investissement dépenses et recettes : 420 326 €. Fonctionnement dépenses et recettes : 412 438 €. Restes à réaliser en dépenses : 25 810.87 € ; en recettes : 41 553.42 €. Excédent : 15 742.55 €.

MISE EN PLACE D'UN EMPRUNT : Emprunt de 120 000 € pour la réhabilitation de la grange en salle d'exposition multi-activités auprès du Crédit Mutuel sur 8 ans, taux fixe à 3.87% , échéances constantes trimestrielles 4378.37 €.



APPROBATION DE L'A.P.D (Avant-Projet Définitif) SALLE D'EXPOSITIONS : 91 100 € HT soit 108 955.60 € T.T.C (7 pour, 3 abstentions) avec sélection d'offres renégociables.

GOUDRONNAGE DES CHEMINS RURAUX DE LA LANDE ET DE LA VALINIERE AVANT TRANSFERT : Devis de LOCHARD BEAUCE pour 1 297.25 € HT pour chemin de La Lande et 2 317.83 € HT pour la Valinière (préparation, application de tricouches). Transfert ensuite des chemins à la CCV pour l'entretien.

DEMANDE DE REOUVERTURE D'UN CHEMIN PEDESTRE : Des membres de l'OTSI (Office de tourisme) souhaitent rouvrir le chemin communal appelé « chemin du Terrier au Cruchet ». Il passait par la ferme des Terriers qu'il coupait en deux. La commune donne son accord pour contourner le village, après discussion avec le Maire d'Hardanges, à condition de ne rien avoir à payer.

PROJET D'ACQUISITION FONCIERE DANS LE BOURG : Souhait de M et Mme BOURDAIS de vendre dans le bourg les parcelles cadastrées H n°285 et 738 pour 4 709 m². Acquisition qui permettrait de relier le 1 bis rue du Mont avec la RD 219. Des précisions seront apportées ultérieurement, les terrains sont soumis au droit de préemption urbain.



PROJET EOLIEN : M.DY commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Le rapport est consultable par tous en Mairie.

ECHANGE MULTILATERAL : Il suit son cours, mais prévoir entre 5 et 10 000 € pour payer les frais de bornage pour environ 41 hectares. Du fait des échanges ou des ventes ont été faites malgré les promesses d'échanges. Nécessité de clôturer ce dossier avant le 30 juin.

SEANCE DU 31 MAI



Etaient excusés : Mme FORTIN, M.BRINDEAU

ACCUEIL DE LOISIRS - PERMANENCES : assurées par les conseillers chaque semaine.

REMUNERATION DES ANIMATEURS(TRICES) : l'équipe d'animation est arrêtée et la rémunération décidée. ➤ Directrice : Mme Jocelyne BOURD ➤ Animatrices titulaires BAFA : Melle Solenne PIGEON, Melle Amélie PODER, Melle Ophélie DEMAS. Enfin, il est entendu que Mme Valérie BLANC effectuera son stage pratique à l'accueil de loisirs pendant 14 jours consécutifs (du 4 au 22 juillet).

FONCTIONNEMENT : mêmes horaires que l'an passé, à savoir : ✓ Activités : de 9 h à 17h ✓ Possibilité de garderie gratuite pour les deux parents pouvant justifier d'une activité professionnelle ouverte de 7 h 30 à 9 heures et de 17 h à 18 h 30. ➤ Par ailleurs, les familles qui le souhaitent peuvent régler la participation par le biais de tickets C.A.F ou de M.S.A., de même que par chèques vacances.

CONVENTION CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DE LA DIFFERENCE DE TARIFS PAR LA COMMUNE DE LOUPFOUGERES POUR L'A.L.S.H.

SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF ET CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR : à compter du 1^{er} juin 2011.

ENQUETE PUBLIQUE MPO ENERGY EN VUE DE LA CREATION D'UNE USINE DE PRODUCTION DE CELLULES PHOTOVOLTAIQUES A VILLAINES-LA-JUHEL : sur la demande présentée par M. le Président de MPO ENERGY en vue d'autoriser l'exploitation d'une usine de production de cellules photovoltaïques à Villaines-La-J., ZA de la Boorie, le Maire invite l'assemblée à émettre un avis sur la qualité du dossier de demande d'autorisation, en particulier l'étude d'impact et de danger et sur la prise en compte de l'environnement dans le projet, sachant que cela ne préjuge pas des conclusions sur le fonds. Enfin, le Maire ajoute que cette activité est prévue dans la perspective d'une diversification des activités de la société, sans renoncer à son activité d'origine et que le rythme de production envisagé est de 3 450 pièces à l'heure. Mme ROULAND propose de faire un résumé du dossier et de reporter la décision.

PROJET DE SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE proposé par le Préfet. En l'absence de réponse du Conseil Municipal sous 3 mois à compter de la date de réception du dossier, l'avis est réputé favorable. Le projet consiste à faire fusionner la CCV avec la Communauté de Communes des Avaloirs et les communes du canton de Lassay-Les-Châteaux. Par ailleurs, le S.I.V.U du Haut Maine et Pail (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) qui gère le développement de l'école d'enseignement artistique spécialisé (musique et danse) serait dissous et les compétences reprises par les nouveaux EPCI concernés. Une incompréhension est soulevée concernant le projet d'intégrer les communes de Le Ribay et Charchigné au Pays de Mayenne et sur le fait du projet de rattachement avec Lassay-Les-Châteaux, cette dernière n'étant pas située dans le bassin de vie des hamois(ses). Enfin, la question étant soulevée à la CCV prochainement, le Maire suggère de faire remonter les remarques et d'émettre un avis commun. [Les hamois peuvent s'exprimer quant à cette répartition, de préférence par mail : bulletinleham53@orange.fr.](mailto:bulletinleham53@orange.fr)

EPCI à fiscalité propre – propositions 2011



Sources : DDT 53
Réalisé par : DDT 53 MT/CTVD
Création : avril 2011

SEANCE DU 17 JUIN

Excusées : Mme FORTIN et Melle PICHEREAU

ECHANGE MULTILATERAL : Les signatures sont prévues le vendredi 24 juin 2011. Au terme dudit échange, la commune cédera à la masse commune des coéchangistes pour 5 ha, 70 ares et 3 ca de parcelles et en contre-échange la commune recevra 2 ha 79 ares et 48 ca. Une promesse d'échange multilatéral en date du 14 décembre 1992 n'a pas aboutie, les

parties déclarent retenir à cette date : 5 402,80 € pour les biens cédés et idem pour les biens attribués. Néanmoins, pour les besoins de la publicité foncière, le Conseil Municipal déclare l'ensemble des biens échangés à une valeur de 38 227,95 €.

BILAN DU CONSEIL D'ECOLE : Mme ROULAND fait part à l'assemblée délibérante des projets de l'école (renouvellement des cours de danse au Ham et à Loupfougères pour les CE1 CE2, création d'un jardin à Loupfougères, classe de mer en mai-juin 2012 pour les GS et CP, mise en place d'un projet de développement durable avec le Pays de La Haute Mayenne avec sorties ; sorties vélos avec les CM2...). Quant aux effectifs, ils seront les suivants : Petite section : 8 (Loupfougères) Moyenne section : 9 (Loupfougères)
Grande section : 7 ou 8 (Le Ham) CP : 11 (Le Ham)
CE1 : 7 ; CE2 : 11 (Loupfougères) CM1 :12 ; CM2 :11 (Le Ham)
Total : 76 ou 77. Néanmoins, les élus sont inquiets quant aux années à venir : 34 départs en 6^{ème} étant à prévoir sur 3 ans.

SEANCE DU 28 JUIN

Etaient excusés : M.BRINDEAU, M. LEBLANC et Melle PICHEREAU

REVISION DES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE augmentation de 2% les tarifs des repas de la cantine.

MAINTIEN DES TARIFS DE LA Garderie : à 8 € par an et par enfant. Il est rappelé qu'il a été instauré par obligation (demande de la CAF) et que la somme doit rester symbolique et attractive.

Repas enfant	2,38 €
Repas adulte	2,38 €
Repas instituteurs	3,56 €

ENQUETE PUBLIQUE MPO ENERGY EN VUE DE LA CREATION D'UNE USINE DE PRODUCTION DE CELLULES PHOTOVOLTAIQUES A VILLAINES-LA-JUHEL : Mme ROULAND présente un résumé du dossier présenté par M. le Président de MPO ENERGY. Il en résulte que le projet créera des servitudes pour les riverains et que l'information à la population semble incomplète. Néanmoins le dossier est bien ficelé et les risques sont calculés (notamment face aux dangers : matières dangereuses, risques d'incendies...) et l'assemblée délibérante émet un avis favorable.

ECHANGE MULTILATERAL : le Maire informe l'assemblée délibérante que l'échange multilatéral est enfin terminé, les signatures ayant été faites à la Mairie le vendredi 24 juin par Maître Favre-Taylaz, Notaire à Villaines-La-Juhel. Environ 200 personnes étaient concernées et seules 2 familles ne sont pas manifestées, malgré les multiples relances (cela ne remet pas en cause l'échange).



Vie communale

Vœux du maire

Les vœux 2011 ont eu lieu à la salle communale. Après le discours de Christian Vallée, Maire de la commune, les prix des Maisons Fleuries ont été remis et des livres ont été distribués aux enfants de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Ces livres sont le résultat du travail fait au Château de Mayenne en juillet dernier avec le conteur Olivier Hédin. Les enfants ont participé à l'élaboration de contes et aux illustrations.



Le Maire, Christian Vallée et ses adjoints : Diane Rouland, Mireille Fortin et Olivier Thébault, (de gauche à droite)

Remise des prix des Maisons Fleuries



Remise des livres aux enfants

M. Vallée et Mme Jocelyne Bourd, Directrice de l'ALSH



NOUS VOUS RAPPELONS QUE LA PROCHAINE CEREMONIE DES VŒUX AURA LIEUE LE
SAMEDI 7 JANVIER 2012 A 11 HEURES
A LA SALLE COMMUNALE.

Les prix des Maisons Fleuries 2011 seront remis à cette occasion.

Résultats du Concours des Maisons Fleuries

M et Mme Jean PICHEREAU (1er prix – catégorie 1)



			classement	primes (€)
Catégorie 1 : Maisons de bourg avec jardin				
PICHEREAU	Irène et Jean	La Basse Cour	1	50
Catégorie 2 : Maisons de bourg avec cour, terrasse ou jardinet				
BRUNET	Thérèse	5 rue du Pont D'Aisne	1	50
BODEY	Françoise et Eric	2 rue Principale	2	40
Catégorie 3 : décor floral sur la voie publique (façade)				
PICHEREAU	Isabelle	1 lot du Mont du Saule	1	50
Catégorie 4 : maisons de campagne et fermes				
FORTIN	Michelle et Claude	Le Carrefour du Bois	1	50
MARIN	Jeanine et Roland	Beauvais	2	40
HIGUEZ	Jacqueline et Jean-Claude	La Motte	3	30
JEANNEAU	Jeanine et Alain	La Loge Bondi	4ex aequo	20
CHESNEAU	Agnès et Jean-Claude	Laurière	4ex aequo	20

Mme Thérèse BRUNET (1er prix – **Catégorie 2**)



Mme Isabelle PICHEREAU (1er prix-**Cat. 3**)



M et Mme Claude FORTIN (1er prix-**Cat.4**)



Cimetière

Le Maire informe que conformément aux articles L.2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux reprises de concession en état d'abandon, qu'il sera procédé, dans le cimetière communal :

Le 24 septembre 2011 – de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

A la constatation de l'état d'abandon de certaines Concessions

Perpétuelles dans le dit cimetière.

En conséquence, il invite :

- les descendants concernés, à assister au dit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé (le mandat devra être formulé par écrit),

- les hamois à informer de la procédure en cours, les ayants-droits du défunt qui ont également un droit de regard sur cette concession, et il informe de la présence d'un ossuaire au sein du cimetière.

Le secrétariat de la Mairie reste à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Repas du CCAS

Il a réuni au mois de mars toutes les personnes de plus de 65 ans.

M. le Maire et les doyens de
notre commune :

Mlle Mélanie Lefevre (née
le 7 janvier 1917) et

M. Marcel Delaurière,
Maire-Honoraire (né le 13 juin
1923).





NOUVEAUX HABITANTS

La municipalité est heureuse de souhaiter la bienvenue à :

Fabien BENDAILH et Marion DELIGEY
 Katia LANGLAIS
 M. Rémy DOUILLET
 M. Jean-Pierre DAVOUST et ses enfants
 M. et Mme Hervé THONNEL
 Julien LEGER et Sandrine FLECHARD
 Aurélien LHOTTE et Déborah GODET

1 lot Clos de l'Orme
 4 bis rue principale
 La Guindre
 5 rue du Mont
 8 lot de la Croix du Houx
 L'Étulerie
 4 rue du Lavoir

ETAT CIVIL

NAISSANCES

	Né(e) le	Adresse
Lilou Vasseur-Flohic	13 janvier	5 rue du Mont
Fanny Saint-Hellier	24 février	Le Chesnay
Colin Festoc	4 juin	La Buinière

TRANSCRIPTION DE DECES

	Née		Décédé		
	Le	à	le	à	
Alice Renaud	15 juillet 1906	Choubert	4 janvier	Villaines	La Bretonnière
Marie Lemarié veuve Lerichomme	1 mai 1917	Bourg de Le Ham	10 avril	Mayenne	3 rue principale
Yvonne Barbier	7 mai 1925	La Boucassière	4 juillet	Villaines	La Meltière

MENTION DE DECES

	Née		Décédé(e)	
	le	à Le Ham	le	à
Paulette Gaudemer veuve Ferandin	3 avril 1924	La Héronnière	12 juin	Laval
Monique Laigneau	22 avril 1948	La Guindre	15 juin	Rennes

SOLIDARITE : AIDE AUX ENFANTS DU BÉNIN

Le Maire propose de vendre l'herbe de la parcelle H n°706 (7849 m²) pour 77€. Cette somme était reversée chaque année à l'association GREF en vue de l'achat de tableaux et de craies pour les écoles du Bénin. Cette dernière est remplacée par l'association « Bénin Vi Bibi enfants éveillés du Bénin », présidée par Mme Suzanne DROZ, dont l'objectif est similaire.

LES DONS

Si vous souhaitez rejoindre Bénin Vi Bibi, vous pouvez :

- Devenir membre adhérent de l'association : être informé de l'évolution des projets de l'association et avoir la possibilité de nous aider dans la réalisation de projets et la mise en place d'animations. Vous vous engagez à vous conformer aux statuts de l'association.

Je déclare souhaiter devenir membre de l'association « Bénin Vi Bibi ». Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur et verse une cotisation de 10€. Je règle :

☐ Chèque à l'ordre de Bénin Vi Bibi

☐ En espèces

Et / Ou

- Devenir membre donateur : Je souhaite faire un don de € à l'association Bénin Vi Bibi afin de mener à bien ses projets.

Renseignements vous concernant :

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

N° de téléphone.....



Adresse
Bénin Vi Bibi
7 rue de la Cascade
94170 le Perreux

Notre association vous permet d'avoir une déduction fiscale de 66% sur le montant de votre don ou adhésion, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Nous vous transmettrons un reçu fiscal.

Note d'information : les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Association à but non lucratif agréée par la loi de 1901 déclarée à la préfecture de Nogent sous le Numéro W94003721 en date du 30.10.2010

BÉNIN VI BIBI

« Enfants éveillés du Bénin »
Pour plus d'éducation





A pour but de venir en aides aux associations du Bénin qui agissent sur place, l'association **REGARDS DU CŒUR** qui contribue à la scolarisation de 45 enfants, **IDEEES PÊCHES** qui contribue à la construction d'Ecoles Maternelles Communautaires : 27 écoles sont construites dans le sud du Bénin.

Des nouvelles d'IDEEES PÊCHES :

La rentrée scolaire a été repoussée au mois de décembre à cause des inondations et du choléra, il a fallut que les bénévoles sur place racle les fonds de tiroir pour assurer, aussi tous les dons que nous pourrions leur envoyer permettront de relâcher la pression et de continuer leur action,

Des nouvelles de REGARDS DU CŒUR :

Les parrains de Bénin Vi Bibi ont adressé la somme de **1150 euros** pour soutenir l'orphelinat , 35 enfants sont soutenus, dans leur scolarité , il faut **30 euros par AN** par enfants pour assurer le financement de l'uniforme, les fournitures scolaires, et le déjeuner tous les jours de scolarité

Ecoles Maternelles communautaires

Une école Maternelle Communautaire coûte 4500 euros, les terrains sont donnés par les villageois par un acte de propriété au groupement villageois pour mise en place des écoles **IDEEES PÊCHES** fournit un éducateur pour aider à la scolarité, il faut ajouter 300 euros pour les équipements scolaires, le coût d'un éducateur est de 45 euros par mois.

Activités Génératrices de Revenus (AGR)

Apporter aux villageois une aide pour commencer une activité professionnelle : élevage de lapins, maraîchage, élevage de palmiers à huile (4 ans)

Construction de Puits

Certains villages souhaiteraient une aide pour la construction de puits afin d'améliorer leur production maraîchère.

PROCHAINE ACTION

UNE ENTREPRISE = UNE ECOLE

IL NOUS FAUT PERENISER LES ECOLES ACTUELLES AVANT D'ENVISAGER LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES ENTREPRISES AFIN DE SOUTENIR UNE ECOLE SUR LA DUREE. POUR QUE NOTRE ACTION SOIT EFFICACE NOUS FAUT ACCOMPAGNER LES ENFANTS JUSQU'A LA VIE PROFESSIONNELLE. AUSSI CHAQUE ENTREPRENEUR POURRA SOUTENIR SON ECOLE VOIR LA PROGRESSION DE SON ACTION SUR PLACE -

MERCI DE VOTRE SOUTIEN DANS CETTE ACTION

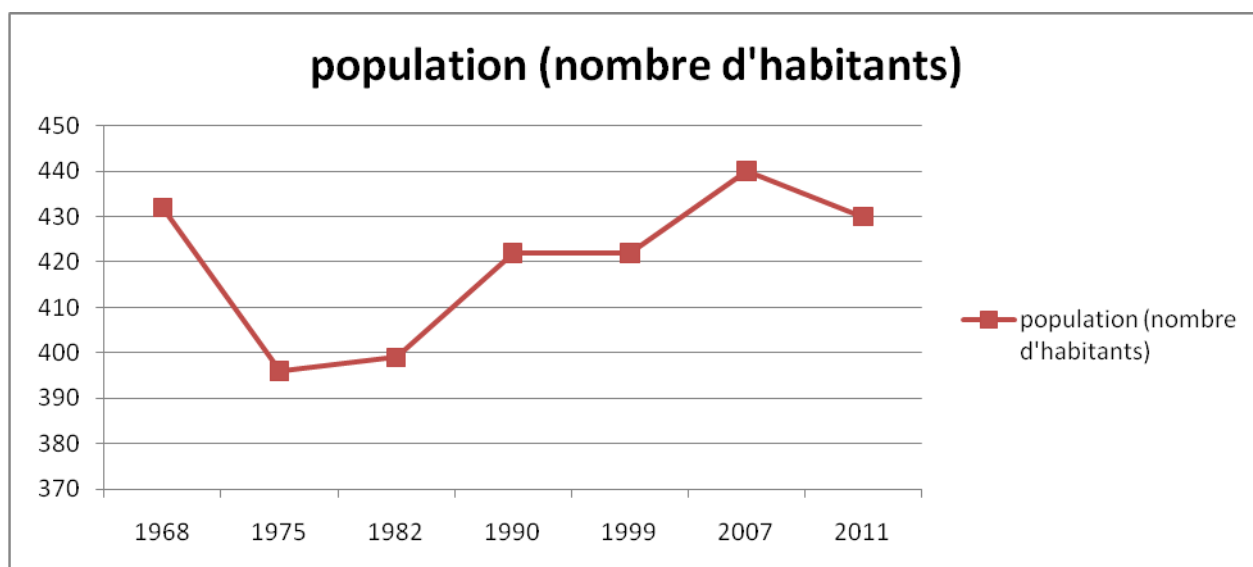
Association à but non lucratif agréée par la loi de 1901
Déclarée à la préfecture de Nogenl sous le N° W94003
en date du 30.10.2010

Adresse
Bénin Vi Bibi
7 rue de la Cascade
94170 le Perreux

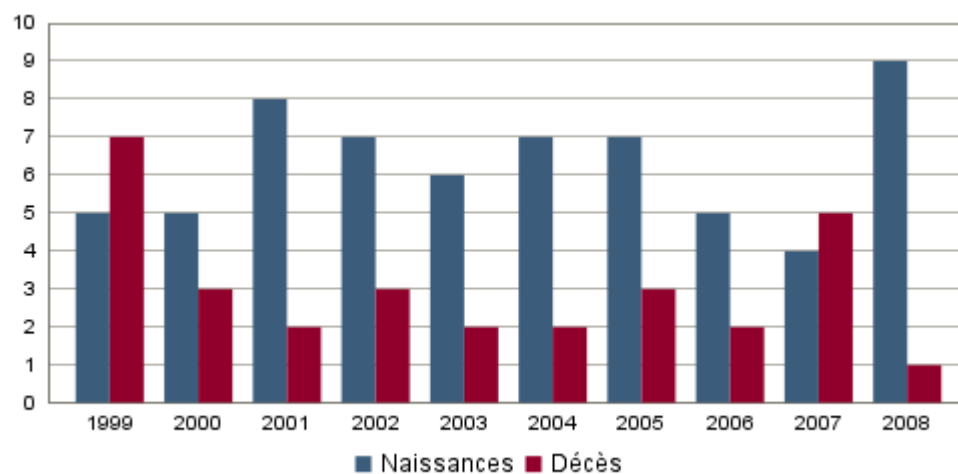
Messagerie : beninbibib@gmail.com

Recensement de la population

Le recensement a au lieu en début d'année, l'occasion de rappeler quelques chiffres en attendant les nouveaux....

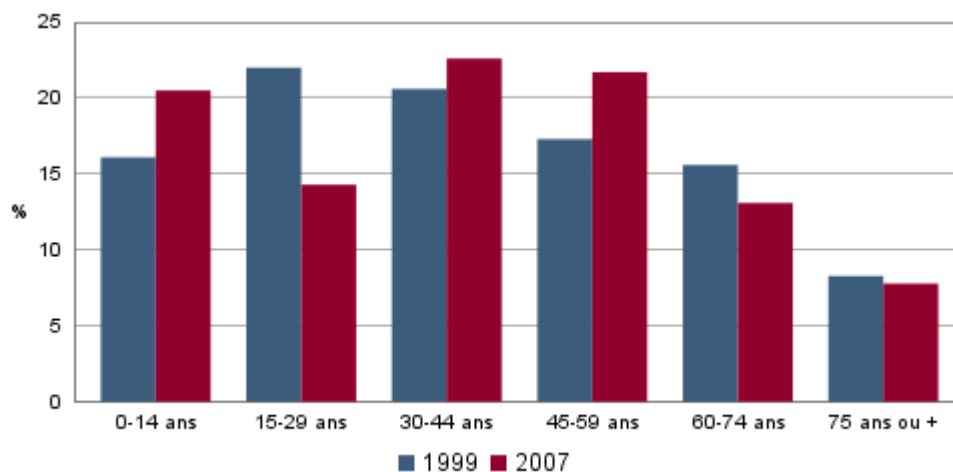


Naissances et décès



source : INSEE

Population par tranche d'âge



Hamois à l'honneur

NE PAS HESITER A TRANSMETTRE A LA MAIRIE TOUTES LES INFORMATIONS CONCERNANT UNE OU PLUSIEURS PERSONNES, EN JOIGNANT UNE PHOTO. MERCI.

Madame Alice RENAUD a quitté cette terre dans sa 105ème année.

Elle s'en est allée le mardi 4 janvier 2011. De très nombreuses personnes avaient fait le déplacement pour rendre hommage à notre doyenne lors de la cérémonie religieuse, en l'église de Le Ham.

Première saison pour Melle Alexandra GRANDIN et M. Eric BODEY en poursuite sur terre automobile.

Ils sont Licenciés à L' ASAM du Launay (club comptant 140 licenciés), leur voiture est une Peugeot 205 GTI 1,9 litre. Ils courent dans la catégorie T4, Alexandra est la seule féminine sur une quarantaine de licenciés dans cette catégorie ! Ils participent aux Championnats départemental et inter-régions. Après avoir entièrement retapé la voiture, ils ont fait les premiers essais le 8 Mai 2011 à Brée. Ils tiennent à remercier leurs sponsors : Etablissements Lavaleur / Carrosserie Lebreton / Entreprise Loca TP / Magasin Jet d' Encre / Entreprise Piscines et Bois.



Madame Paulette FERANDIN est décédée le 12 juin.

Cantinière depuis 1964?, puis femme de service en plus à l'école dès 1976. Elle est passée A.O.P. en septembre 1977, elle était intervenue auprès des élèves de maternelle. Elle a eu des ennuis de santé en 1980 qui l'ont obligé à interrompre son activité et a été remplacée par Mme Taillebois puis par Mme Marie-Claire Barbier en 1982.

Mme Nelly Gilet a reçu un premier prix départemental.

Il a été obtenu en catégorie "tous commerces" pour le fleurissement de son bar-brasserie. Elle l'a reçu des mains de M. Dujarrier, Conseiller Général et de M. Vallée, Maire. Christian Vallée a tenu à faire savoir que " les fleurs demandent beaucoup de temps " et que "pour notre commune on ne peut qu'être satisfait".



Michel HUBERT de Mayenne à Cancale en kayak...

Partis de Mayenne le 29 juin, avec Jean-Louis Goussin (d'Averton), il a rejoint Cancale le 7 juillet. 530 km à la force du bras ! Quel exploit ! Michel avait déjà fait ce trajet à pied, à cheval et en VTT et il avait même rallié le Mont Saint Michel avec ces trois moyens de locomotion... Il désire faire Cancale-Le Mont St Michel dès que les



conditions météo seront favorables (26 km). Ils ont traversé 6 départements, ont franchi 123 écluses et sont passés par Angers, Nantes, Redon, Rennes, Dinan et Saint Malo.

Martin ROBIEUX a été parrainé civilement le samedi 16 juillet.



Photo mystère



La photo du précédent numéro a été prise sur la route des Marcillès.

Où a donc été prise celle-ci ?

Petit indice : à droite de la route c'est une commune qui commence aussi bien que le Ham mais qui est beaucoup plus longue (non pas en taille...)

ECOLE

Le 25 février les enfants de l'école du Ham ont fait un carnaval et ils ont défilé dans le bourg.



Les parents avaient préparé des crêpes et des gâteaux et apporté bonbons et boissons pour un goûter très apprécié au retour...

Au Ham, cinéma pour les GS/CP, à ST Pierre des Nids, « Kérité et la maison des contes »

Un spectacle à Courcit , au mois de mai, par la FAL et la CCV : « Chaperons Rouges ».

Les CM sont all s passer une journ e   Jublains lors des journ es arch ologiques de la Mayenne.

Ils ont particip    un atelier  criture, cuisine, danse...

Tous les  l ves du Ham, ont travaill  en danse, avec l'ADDM du mois de novembre au mois de f vrier.

Ils ont pr sent  leur danse,   la salle de Villaines le 24 avril dernier, puis aux parents le Vendredi 17 juin   la salle de Loupfoug res, lors de l'inauguration de la fresque.

Cette ann e   l' cole de Loupfoug res, il y a eu deux s ances de cin ma   Saint Pierre des Nids :
- "K rity et la maison des contes" pour les CE,
- "Malin comme un singe" pour les maternelles.

Mais aussi, un spectacle   Courcit  pay  par la CCV et la FAL ; pour les CE : "la proph tie des m cas" ; l'arbre de No l avec un go ter offert par la mairie de Loupfoug res ; le carnaval ; une initiation   la mosa ique en octobre et une semaine de mosa ique en juin avec H l ne Camus artiste fresquiste mosa iste, sp cialiste du d cor du mur.

Sortie   l' tang du Ham avec Olivier Duval, intervenant de Mayenne Nature Environnement :



Le vernissage de la mosa ique le vendredi 17 juin a accueill  un public tr s nombreux ! Le th me choisi  tait l'eau et sa protection. Les parents  taient tr s heureux de voir le travail de leurs enfants.



Les enfants de l' cole du Ham ont tout d'abord pr sent  deux danses :

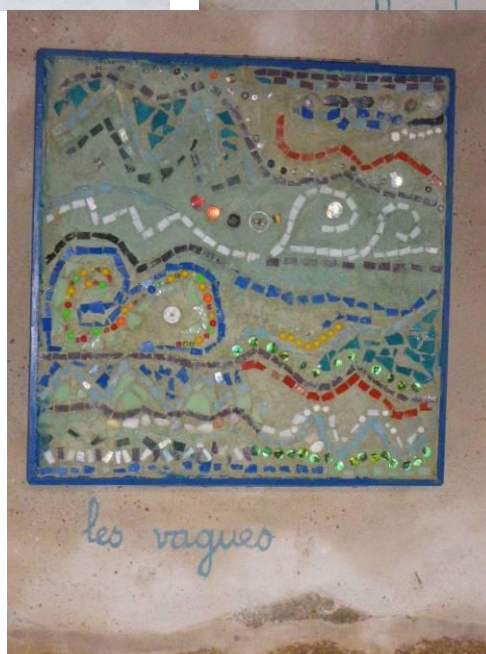




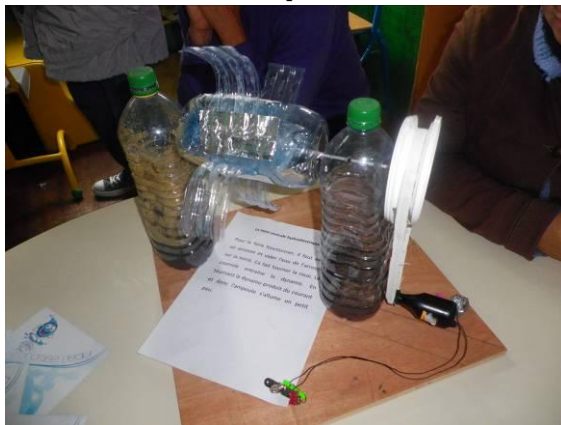
Puis tous les élèves du RPI ont chanté.



Les mosaïques ont été dévoilées, en voici 3... Vous pouvez admirer les autres dans la cour de l'école de Loupfougères :



Une exposition a aussi été faite dans les deux classes :



Amicale laïque

L'amicale laïque a fait son traditionnel loto au mois de février, il a été un réel succès puisque l'association a dû refuser l'entrée à quelques personnes. Rappelons que l'argent récolté sert à financer des activités éducatives pour les enfants du RPI.



Club des Bruyères

Mardi 3 mai, le concours de belote des aînés ruraux de Le Ham, avec annonces, a été une réussite totale avec la participation de 120 équipes.



1- Mmes Madeleine Sonier et Denise Vannier, 6421 pts. 2- Mme Georgette Lefoulon et M. Pierre André, 3-Mrs Michel Bruneau et Marcel Gandon, 4- M. Epiard et M. Passe, 5- Mme Arlette Martin et M. André Davoust.



L'ouverture a eu lieu le lundi 25 avril 2011, l'étang sera fermé le 18 septembre. Des lâchers de truites sont faits régulièrement. Il y a eu de belles prises comme en témoigne la photo précédente ...

Le Comité des fêtes a tenu la buvette et a servi des sandwichs.



Vie quotidienne

Personnes âgées : protégez-vous !

Les personnes âgées sont souvent plus vulnérables aux sollicitations diverses ; voilà la liste de quelques précautions à prendre :

Chez vous :

- fermez la porte à clé, ne laissez pas cette dernière sous un paillason...
- mettez un judas ou une chaîne sur votre porte,
- ne laissez pas entrer quelqu'un que vous ne connaissez pas, et ne dites jamais que vous êtes seul chez vous.
- ne conservez pas de fortes sommes d'argent chez vous.
- ne recevez pas les démarcheurs si vous êtes seul, ne signer aucun papier sans en avoir discuté avec vos proches.
- méfiez-vous des faux agents (exigez la carte professionnelle) même si ils sont en uniforme.
- dans le doute, contactez un voisin ou un proche.

Dans la rue :

- ne marchez pas au bord de la chaussée.
- tenez votre sac en bandoulière du côté du mur.
- si vous êtes suivi, rentrez chez un commerçant ou interpelliez un passant.
- emportez le minimum d'argent, le conserver sur vous plutôt que dans votre sac.
- ne laissez pas le code secret avec votre carte bancaire.
- au distributeur, faites vous accompagner par une personne de confiance et ne comptez pas votre argent dans la rue.

Si vous êtes victime d'une agression :

- n'opposez aucune résistance,
- notez le signalement de vos agresseurs (âge, corpulence, coupe de cheveux...)
- relevez les caractéristiques de leur véhicule (marque, plaque d'immatriculation...)

Alertez la gendarmerie ou la police en faisant le 17.

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

*Extrait des Séances du Conseil Municipal du 31 mai 2011 : le Maire informe qu'il a assisté le 12 mai à une réunion à la Communauté de Communes de Villaines-La-Juhel au cours de laquelle il a été précisé que toutes les installations d'assainissement individuel seront contrôlées avant le **31 décembre 2012**, sachant que la mise aux normes devra être faite au plus tard dans les 4 ans qui suivent la visite. Par ailleurs, les intéressés devront fournir tous les 4 ans une attestation de vidange par une entreprise agréée. Des réunions publiques d'information seront organisées. L'assemblée délibérante soulève les problèmes de coût que cela engendrera à la population (entre 5 000 et 10 000 € pour la mise aux normes).*

Contrôles périodiques obligatoires : Toutes les installations doivent subir un contrôle au maximum tous les 10 ans (prix du contrôle neuf et vente à la CCV : 90.18 € HT)

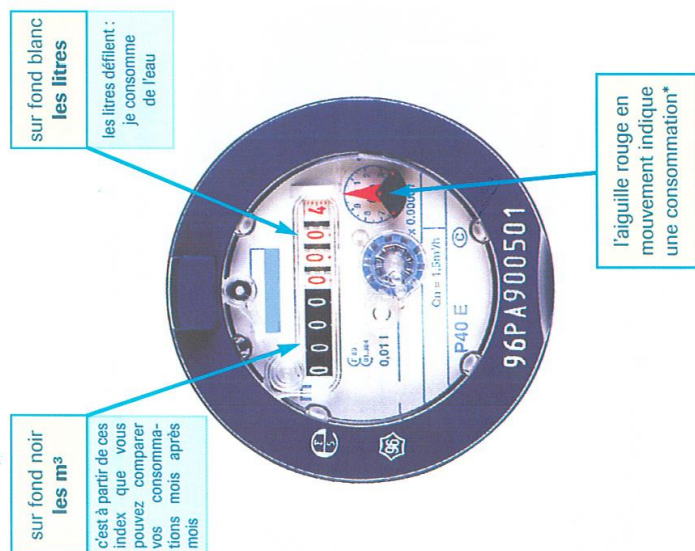
Aides financières possibles :

- ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat)

- Taux réduit de TVA (5,5% sous certaines conditions)
- Prêt de la CAF ou Caisse de Retraite
- Eco-prêt à taux zéro

le compteur d'eau

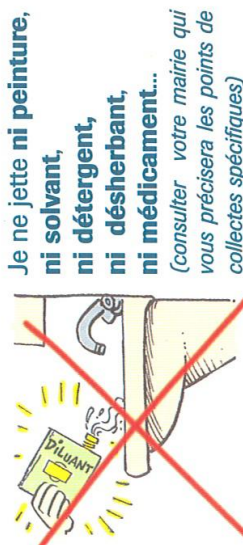
Lire votre compteur d'eau et les **index**



* Si l'aiguille tourne alors que vos robinets sont tous fermés, il y a une fuite d'eau

préserver l'eau de la pollution

les **ressources** en eau sont **fragiles**, le prix de l'eau dépend du coût du traitement nécessaire à sa dépollution.



Je ne jette ni peinture, ni solvant, ni détergent, ni dés herbant, ni médicament...
(consulter votre mairie qui vous précisera les points de collectes spécifiques)

“ LES RESSOURCES EN EAU FONT L'OBJET D'UNE EDUCATION CROISSANTE. ON NE PARVIENDRA NI A LA SATISFAIRE, NI A ELEVER LES NIVEAUX DE VIE, SI CHACUN DE NOUS N'APPREND PAS A CONSIDERER L'EAU COMME UNE DENREE PRECIEUSE, QU'IL FAUT PRESERVER ET UTILISER RATIONNELLEMENT ”

Charte européenne de l'eau du Conseil de l'Europe 6 Mai 1968



DDASS de la Mayenne
Service Santé Environnement
2, bd Murat - LAVAL

G. DAROSO
étudiante en économie sociale et familiale - Lycée Réaumur



'économie d'eau dans l'habitat

L'eau provient des ressources naturelles. Elle est traitée pour répondre aux normes de potabilité et elle est transportée jusqu'au point d'usage. Les eaux usées sont ensuite collectées, épurées et rejetées dans le milieu naturel.

Le **prix** de l'eau du robinet comprend plusieurs éléments :

- ➔ le **traitement et la distribution** de l'eau potable
- ➔ l'**assainissement** (le transport et l'épuration des eaux usées)
- ➔ la **redevance** de l'agence de l'eau
- ➔ la **redevance du FNDAAE** (Fond National pour le Développement des Adductions d' Eau)
- ➔ **Fond départemental** de l'eau
- ➔ **T.V.A.**

Economiser l'eau c'est :

- ➔ **prélever moins** dans les ressources (rivières et eaux souterraines)
- ➔ **prévenir ou retarder les restrictions**, les coupures, en période de sécheresse intense
- ➔ **réduire sa facture** d'eau.



Ouvrir son robinet

est devenu un geste banal.

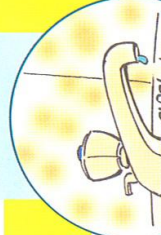
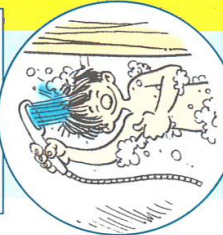
Si vous ne faites pas attention, vous risquez d'augmenter le montant de vos charges.

consommer moins d'eau sans nuire à votre confort et votre hygiène c'est possible !



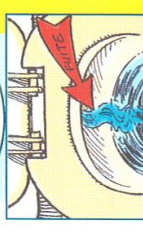
En adaptant
les **comportements**

- ◆ **Ne pas laisser l'eau couler** pendant le brossage des dents
- ◆ **Prendre des douches (60 l)** plutôt que des bains (150 l)
- ◆ **Arroser le jardin le soir**
- ◆ **Veiller à l'achat d'électro-ménager et d'équipement à faible consommation :**
 - chasse d'eau double commande
 - mitigeur thermostatique...



En recherchant les **fuites**
apparentes

- ◆ **Un robinet qui fuit :**
goutte à goutte 4 litres /heures
soit environ 35 m³/an
coût : 500F/an *
76,22 €/an
- ◆ **Une chasse d'eau qui fuit :**
12 à 25 litres / heures
soit environ 100 à 200 m³/an
coût : 2400F/an *
365,87 €/an



* prix d'un m³ d'eau : 14,80F
Les consommations citées sont des moyennes nationales.

En détectant vos fuites d'eau cachées

◆ **Contrôler votre compteur :**

- fermer tous les robinets, le soir avant le coucher,
- relever l'index de votre compteur
- le lendemain matin relever de nouveau l'index de votre compteur, **avant toute consommation.**



◆ **Savoir lire son compteur d'eau et les index :**
(voir schéma verso)

◆ Mieux maîtriser sa consommation d'eau en **traquant les fuites et la surconsommation**, c'est prendre l'habitude de surveiller son compteur. Nous vous proposons pour cela de remplir le tableau ci-dessous

◆ **Exemple de calcul** pour obtenir la consommation du dernier mois.

Index relevés (2) - Index relevés du mois précédent (1) = consommation du mois précédent (3)

relevé de compteur personnel

	Index relevés au compteur *	Consommation sur le mois passé
Janvier le /01/20	(1) m³	(3) m³
Février le /02/20	(2) m³	 m³
Mars le /03/20	 m³	 m³
Avril le /04/20	 m³	 m³
Mai le /05/20	 m³	 m³
Juin le /06/20	 m³	 m³
Juillet le /07/20	 m³	 m³
Août le /08/20	 m³	 m³
Septembre le /09/20	 m³	 m³
Octobre le /10/20	 m³	 m³
Novembre le /11/20	 m³	 m³
Décembre le /12/20	 m³	 m³
	TOTAL	 m³

* Attention ne relevez pas les litres

PERMANENCE DES SOINS MEDICAUX EN MAYENNE

Si problème médical de 20h à 8h
(de 8h à 20h garde médicale assurée par les médecins locaux)

APPEL AU 02.43.64.33.00



PERMANENCIERE



MEDECIN REGULATEUR



Soit résolution du problème
par téléphone

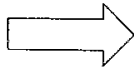
Soit communication du numéro de
du médecin de garde

NB : en Mayenne 7 territoires de garde dont le territoire du Nord Est Mayennais est le plus étendu.

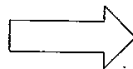
SECOURS A PERSONNE

EN MAYENNE

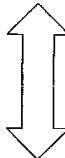
APPEL 15 ou 18



PERMANENCIER



POMPIERS



SAMU

Echange téléphonique
+ SMUR éventuellement



HOSPITALISATION

Dans ce système, EXCLUSION totale des médecins libéraux
(sauf si décès et on a besoin d'un médecin pour rédiger un
certificat de décès !)



Les nouvelles orientations de l'Anah

Le Conseil d'administration du 22 septembre 2010 a adopté le nouveau régime des aides de l'Anah applicable au 1^{er} janvier 2011.

Les nouveaux objectifs de l'Anah se recentrent sur les enjeux sociaux du parc privé.

Les orientations portent sur 3 axes :

- une priorité à la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé
- un rééquilibrage de l'aide de l'Anah aux propriétaires occupants les plus modestes avec une intervention forte sur la lutte contre la précarité énergétique et les besoins d'adaptation liés à la perte d'autonomie
- un ciblage plus sélectif de l'aide aux propriétaires bailleurs.

Avec deux types d'intervention :

- **Projets de travaux lourds** pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé :
Situations d'insalubrité, de péril, de forte dégradation justifiant un coût de travaux importants.
- **Projets de travaux d'amélioration** :
Situations concernant la sécurité et la salubrité de l'habitat pour des travaux peu importants (petit péril, risques saturnin) ou pour réhabiliter un logement dégradé
Travaux d'adaptation ou d'accessibilité, sur justificatifs, des logements.

La notion de travaux lourds sera déterminée par une grille d'évaluation.

Pour les propriétaires occupants

L'obtention de la subvention est soumise à des conditions de revenus.

3 types de revenus : très modestes, modestes ou majorés (2 fois le revenu très modeste).

Régime actuel				Régime au 1 ^{er} janvier 2011			
Types travaux	Plafonds Travaux HT	Taux	Revenus	Types travaux	Plafonds travaux HT	Taux	Revenus
Classiques	13 000 €	20% 35%	Modestes Très modestes	Travaux lourds	50 000 €	50%	Pour les 3 types de revenus
Insalubrité	30 000 €	50%	Pour les 3 types de revenus	Amélioration Sécurité, insalubrité	20 000 €	50%	Pour les 3 types de revenus
Saturnisme	8 000 €	70%	Pour les 3 types de revenus	Amélioration Adaptation		50% 35%	Très modestes et modestes Majorés
Adaptation				Autres situations		35% 20%	Très modestes Modestes

+ éco-prime éventuelle de 1 000 €.

Cas particulier des travaux d'adaptation

L'aide ne pourra être accordée que sur justificatif.

Pour les propriétaires bailleurs

Conditions pour l'obtention d'une subvention :

- Logements dégradés
- Loyers obligatoirement conventionnés
- Performance énergétique exigée après travaux au niveau de l'étiquette E du DPE (étiquette C ou D si chauffage électrique au niveau local).

Régime actuel				Régime au 1 ^{er} janvier 2011			
Régime actuel	Loyers	Plafonds travaux	Taux	Au 1 ^{er} janvier 2011	Plafonds Travaux	Taux	Prime
Classique	LC LCTS	500 € HT/m²	30% 50%	Travaux lourds	1 000 € HT/m² (*)	35%	2 000 € si LCTS ou réservation Action- logement
Insalubrité	LC LCTS	+ 30 000 €	50% 70%	Amélioration Sécurité insalubrité	500 € HT/m² (*)	35%	
Saturnisme Adaptation Impécunieux		8 000 €	70%	Amélioration Adaptation		25%	
				Amélioration Procédure RSD ou contrôle décence			
				Amélioration Logement dégradé			
				Transformation d'usage			

+ éco prime éventuelle de 2 000 €

(*) dans la limite de 80 m² par logement

L'ingénierie des études et des programmes habitat au 1^{er} janvier 2011

Le taux de subvention pour les études pré-opérationnelles des opérations programmées d'amélioration de l'habitat ou les programmes d'intérêt général est porté de 20% à 50% avec un plafond de dépenses subventionnables de 200 000 € HT.

La subvention pour le suivi-animation de ces programmes est maintenant constituée d'une part fixe et d'une part variable.

La part fixe est calculée au taux de 35% avec un plafond de la dépense subventionnable de 250 000 € HT (taux actuels 20% pour les OPAH et 35% ou 50%, si volet habitat indigne, pour les PIG, pas de part variable).

La part variable est de 300 € par dossier complexe (Travaux lourds, adaptation) concernant les propriétaires occupants.

En cas de mise en place de mission d'accompagnement sanitaire et social avec relogement (sortie d'habitat indigne pour des locataire), cette part variable est de 1 300 €.

Toutes les opérations doivent comporter un volet habitat indigne et précarité énergétique.

LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS

Plafonds de ressources applicables en 2011
Avis d'imposition de l'année 2009
Revenu fiscal de référence

Propriétaires occupants à ressources très modestes

Ménage	Revenus 2009
1	8 737 €
2	12 778 €
3	15 366 €
4	17 953 €
5	20 550 €
Par personne supplémentaire	2 587 €

Propriétaires occupants à ressources modestes

Ménage	Revenus 2009
1	11 358 €
2	16 611 €
3	19 978 €
4	23 339 €
5	26 715 €
Par personne supplémentaire	3 365 €

Propriétaires occupants à ressources plafonds majorés

Ménage	Revenus 2009
1	17 473 €
2	25 555 €
3	30 732 €
4	35 905 €
5	41 098 €
Par personne supplémentaire	5 175 €

Investissements d'avenir : Programme d'aide à la rénovation thermique des logements privés

Références

- Article 8 de la loi n°2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010
- Convention entre l'Etat et l'Anah du 20 juillet 2010 pour la mise en œuvre de ce programme
- Loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) du 12 juillet 2010.
- La lutte contre la précarité énergétique a été inscrite dans le PDALPD lors de la réunion du comité responsable du plan en date du 5 octobre 2010.

Le programme

Dans le cadre du programme « Rénovation thermique des logements », un fonds national d'aide à la rénovation thermique (FART) de 500 M€ a été créé pour aider les ménages propriétaires occupants à faibles revenus à mener à bien des travaux améliorant la performance énergétique de leur logement.

Ce programme est prévu sur la période 2010-2017 avec une première tranche 2010-2013 de 225 M€ et une deuxième tranche 2014-2017 de 275M€.

Ces crédits sont gérés par l'ANAH et engagés sur 2 lignes :

- Aide de solidarité écologique (ASE) pour les travaux d'économie d'énergie
- Ingénierie sociale, financière et technique.

Mise en œuvre.

La mise en œuvre des aides du FART est conditionnée par la conclusion d'un contrat local d'engagement. Pour le département de la Mayenne, il y aurait 2 contrats, l'un avec le Conseil Général et l'autre avec Laval-Agglomération.

Les autres EPCI pourront s'inscrire dans cette démarche sous forme de protocole.

Contenu des contrats.

Repérage, objectifs quantitatifs et financiers, communication, missions d'assistance, engagements financiers de la collectivité, durée, suivi et évaluation..

Bénéficiaires des aides

Les propriétaires occupants sous plafonds de ressources Anah très modestes ou modestes (voir verso).

Est considéré comme étant en situation de précarité énergétique un ménage ne parvenant pas à se chauffer ou consacrant plus de 10% de ses ressources au paiement de ses factures d'énergie.

L'objectif affiché est de permettre après travaux une économie d'énergie moyenne de 25%.

Aide de solidarité écologique

Cette aide d'un montant de 1 100 € est octroyée en complément de la subvention de l'Anah.

Si une collectivité apporte une aide complémentaire, l'aide de solidarité écologique est augmentée du même montant sans toutefois dépasser 1 600 €.

Conditions d'octroi

L'accompagnement des ménages par un organisme agréé est obligatoire (Visites, diagnostics thermiques, montages et suivis de dossier, etc...).

Des crédits d'ingénierie sont prévus pour cet accompagnement (300 € en OPAH et 430 € d'aide à la maîtrise d'ouvrage pour les propriétaires hors OPAH).

Engagements liés à ceux de l'Anah (attribution, occupation du logement).

**Plafonds de ressources applicables au 1er janvier 2011 pour les propriétaires occupants
bénéficiaires d'une subvention de l'Anah.**

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond de ressources	
	Des ménages à ressources très modestes	Des ménages à ressources modestes
1	8 737	11 358
2	12 778	16 611
3	15 366	19 978
4	17 953	23 339
5	20 550	26 715
Par personne supplémentaire	2 587	3 365

Le revenu considéré est le revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition de l'année 2009.

Délégation de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) :
Rue Mac-Donald 53030 LAVAL Cedex Tel : 02 43 67 88 47 Fax : 02 43 56 98 84
Site utile (calculez vos droits directement) :
<http://www.calculeo.fr/Aides-et-Subventions/Pays-de-la-Loire>

Vie culturelle

Point-lecture

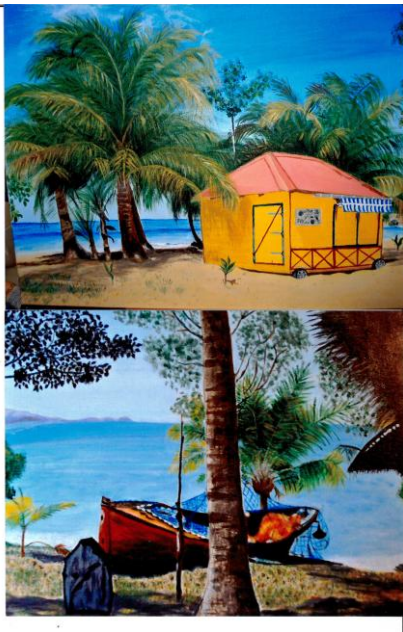
Le point-lecture est ouvert les : **Lundis (16 h 45 – 18 h 15) et les Samedis (10 h 30 – 12 h 00)**. Il est équipé d'un ordinateur avec un accès à internet gratuit et réglementé. Les livres sont régulièrement renouvelés.

Exposition d'août au 1 bis rue du Mont





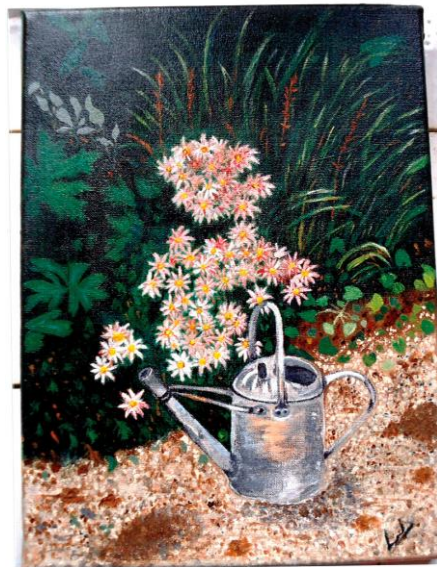
L'Office de Tourisme Intercommunal de Villaines-La-Juhel (O.T.S.I) organise une exposition de peintures réalisées par des artistes locaux (Mesdames Dominique COURJAULT née FERANDIN, Eliane LOUVARD et Marie-Thérèse DUGUE) dans la grange 1 bis rue du Mont (près de l'église) :



Du samedi 06 août au lundi 15 août 2011 de 14 heures à 18 heures
(Sauf le lundi 08 août)

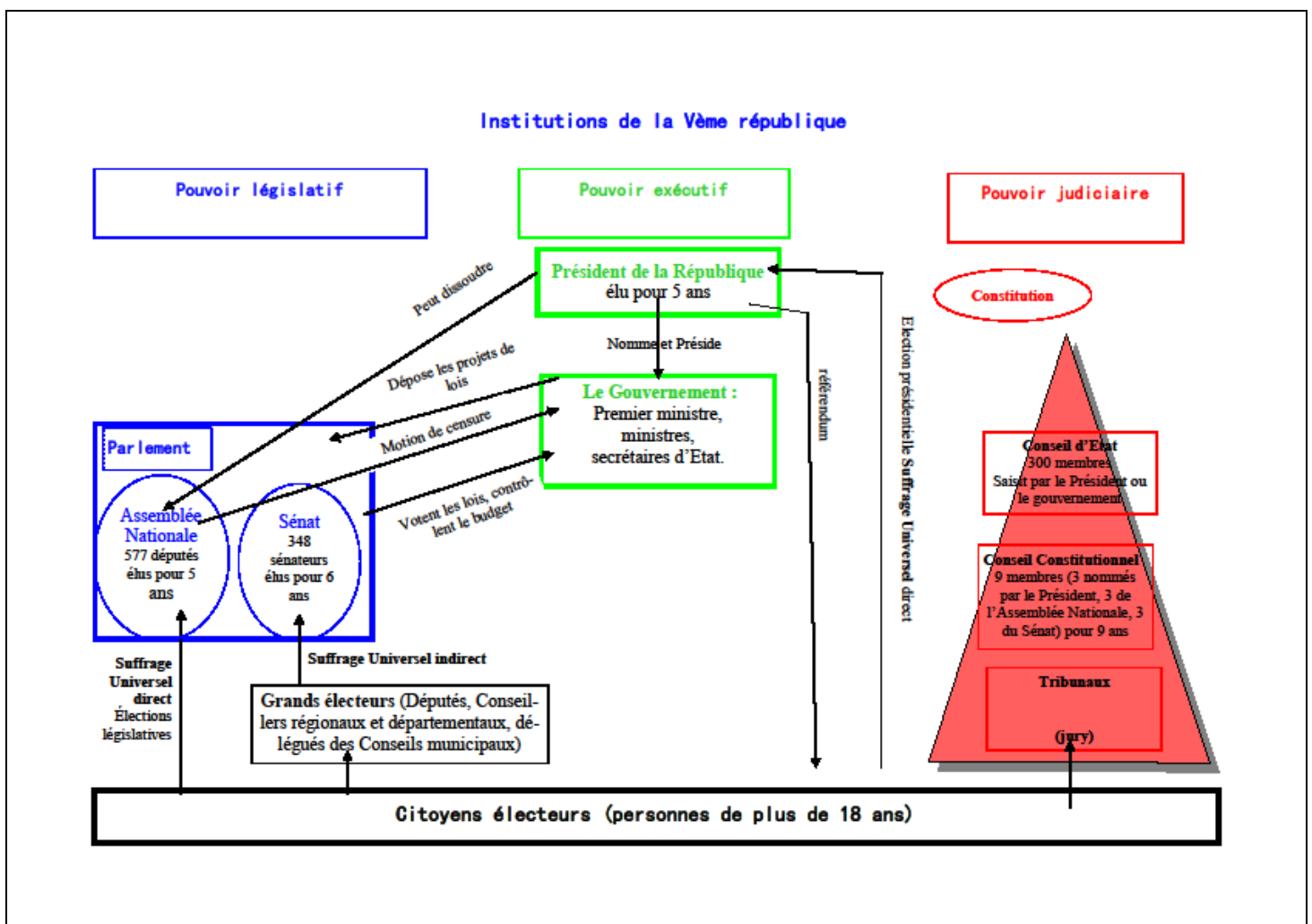
Ouvert à tous - Gratuit

Vernissage le vendredi 05 août 2011 à 18 heures.





Le coin historique : les institutions de la Vème République



D.ROULAND

L'occasion est faite de rappeler les prochains rendez-vous électoraux :

Source : Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) et Ministère de l'intérieur.

Date	Élections	Précisions
22 avril et 6 mai 2012	Élection présidentielle	Durée du mandat : 5 ans (dernière élection : 22 avril et 6 mai 2007)

Date	Élections	Précisions
10 et 17 juin 2012	Élections législatives	Durée du mandat : 5 ans (dernière élection : 10 et 17 juin 2007)
2014	Élections municipales	Durée du mandat : 6 ans (dernière élection : 9 mars et 16 mars 2008)
2014	Élections européennes	Durée du mandat : 5 ans (dernière élection : 7 juin 2009).

A noter : les élections sénatoriales du 25 septembre 2011 ne concernent pas directement les électeurs. En effet, les sénateurs sont élus par un collège distinct formé de députés et d'élus locaux. Les grands électeurs choisis pour la commune sont : Christian Vallée (titulaire) et 3 suppléants dans l'ordre (Mireille Fortin, Olivier Thébault et Diane Rouland).

Numéros utiles

STADE MUNICIPAL : 02-43-03-99-59,
SALLE COMMUNALE : 02-43-03-99-58,
ECOLE : 02-43-03-94-77,
GARDERIE : 02-43-04-29-29

Mme MALNUIT, aide à domicile, « la Rousselière », tél : 02-43-03-33-89.

Assistants maternelles : Mme MARTIN, « Chérance », tél : 02-43-03-93-19
et Mme THEBAULT, « les Gouhonnières », tél : 02-43-03-91-30.

ARTISANS ET COMMERCANTS

SARL GUY LAVALEUR (Fabrication-meubles-cuisines) « Bellevue » Tél.: 02-43-03-97-26 Fax : 02-43-03-95-79
SA SALIN AGRICULTURE 53 Route de Villaines Tél. : 02-43-03-97-76 Fax : 02-43-03-97-37
SARL MOULE RENOV' « les Haies » Tél. : 02-43-03-14-22 ou 06-74-81-37-92
Jonathan et Yasmeeen MOORE (chambres d'hôtes et restaurant) « le Château » Tél. : 09-60-03-41-91 ou 06-32-06-05-84 www.lechateau-leham.fr
CAFE BRASSERIE GILET (restaurant) 5 rue principale Tél. : 02-43-03-97-06
LAVALEUR CHRISTIAN Travaux agricoles « le Chêne Buin » Tél. : 02-43-03-98-63
Jean-Philippe MOREAU (meubles en bois-mosaïque) 4 lotissement du Mont du Saule Tél. : 06-80-11-27-21
TRANSPORT MEUNIER « la Gare » Tél. : 02-43-03-76-82 Fax : 02-43-03-47-82

En Juillet

Lundi 4 juillet au 29 juillet : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), salle socioculturelle.

En Août

FÊTE COMMUNALE

(sur le parking de la salle socioculturelle : Structure gonflable pour les enfants)

Dimanche 14 :

Le matin à partir de 6H30 : Vide grenier

Soirée dansante du Comité des fêtes animée par Pierrot Jumelais

Menu adulte : Entrée, Entrecôte-Frites, Fromage, Dessert

Menu enfant : Jambon Braisé, Frites

Lundi 15 :

L'après midi : Animation enfants - Course cycliste

Le soir : Spectacle (Pierrot Jumelais) - Feu d'artifice

Mardi 23 : Repas du Club des Bruyères.

En Septembre

Mercredi 14 : Fête du 35^{ème} anniversaire de la Fédération au parc des Loges (club des Bruyères).

Samedi 17 : Loto du Comité des Fêtes, salle communale.

En Octobre

Samedi 8 : Choucroute du GDON du Ribay.

Mardi 25 : Concours de Belote du Club des Bruyères.

En Novembre

Vendredi 11 : Commémoration de l'Armistice 1918, 11h30, départ de la Mairie.

En Décembre

Dimanche 18 : Marché de Noël du Comité des Fêtes.

Et ...

En janvier 2012

samedi 7 : vœux (11H, salle socioculturelle).